



### **DECLARATION LIMINAIRE CGT / CHSCT 76 DU 09 01 2017 :**

Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous souhaitons présenter nos vœux de lutte et de revendications pour 2017 à l'ensemble des agents de Seine-Maritime. Il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir que l'année qui débute sera décisive autant pour les agents publics que pour les citoyens.

Les annonces politiques ont déjà un relent fétide pour les fonctionnaires et leurs conditions de travail.

La CGT ne peut admettre l'idée du dépeçage des services publics. Il n'est pas question pour nous d'accepter la fatalité et la résignation ambiante.

Nous continuons à penser que les services publics sont un bien pour tous, et qu'au contraire, il s'agit de les développer. Tous autour de la table, organisations syndicales ou parité administrative, nous n'avons rien à gagner à accompagner les politiques d'austérité. Plus les services publics sont faibles dans un pays, plus le risque de dérive totalitaire est important. Nous ne manquons malheureusement pas d'exemples...

Messieurs les directeurs, même si vous êtes chargés d'appliquer les directives et de décliner au niveau local les décisions des directions générales, vous avez clairement une responsabilité en tant que fonctionnaire de l'État, dans l'accompagnement de la casse des services publics.

Vous avez également une responsabilité pénale quant aux conséquences de votre démarche stratégique sur les personnes physiques : combien de drames humains faudra-t-il pour que vous ouvriez enfin les yeux sur les dégâts provoqués par les restructurations ou fermetures qui dégradent inlassablement nos conditions de travail ?

Monsieur le Président, nous regrettons que notre démission n'ait rien changé à vos pratiques.

La CGT vous rappelle que vous êtes le principal acteur du CHSCT et qu'à ce titre, vous devez veiller à son bon fonctionnement. Vous vous devez d'impulser une dynamique. Les textes mentionnent la bonne volonté de tous les acteurs ... Quelle est votre volonté Monsieur le Président ?

Vous ne venez en CHSCT que pour traiter des fermetures et des restructurations... au détriment des points obligatoires... Points obligatoires présentés à la fin de CHSCT, déjà trop longs, qui ne deviennent alors qu'un simple catalogue, sans aucune analyse...

Il suffit de voir avec quel laxisme vous avez traité le dossier de l'amiante, empêchant alors l'ISST d'une présentation du guide amiante, pourtant paru en 2015... Où étaient les douanes et l'INSEE lors du CHSCT du 16 décembre 2016 ?

**Le CHSCT doit rester une instance paritaire dans laquelle les débats sont nourris et non une simple chambre d'enregistrement des fermetures et restructurations, un simple outil pour palier les difficultés financières des administrations...**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

Suite à notre interpellation sur l'absence des représentants des administrations des douanes et de L'INSEE à la séance plénière du CHSCT du 16 12 2016, nous n'obtenons d'autres réponses qu'une fin de non recevoir de la part du président du CHSCT 76.

La lecture de la Déclaration Liminaire CGT n'amène aucunes réactions ou réponses de la parité administrative.

M LE PRESIDENT n'a pas de temps à perdre et souhaite dérouler l'ordre du jour...

### **1- Compte-rendus des visites de site du CHSCT : bureau et brigade d'Evreux**

présentation des visites par les organisations syndicales (OS).

### **2- Intervention de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) suite à la demande d'expertise sur les projets de fermeture du bureau et de la brigade des Douanes d'Évreux, présentés pour avis au CHSCT du 4 novembre 2016**

L'ISST reconnaît le bien fondé de la demande d'expertise dans les formes et constate le refus de l'expertise agréée par l'administration.

Le **Médecin De Prévention (MDP)** suit les agents depuis l'annonce du projet de fermeture en 2012. Elle constate une situation qui se dégrade dans le ressenti des agents sur leurs conditions de travail, ainsi qu'une dégradation de leur vie personnelle.

Elle a pu noter également une forte dégradation du collectif de travail.

Beaucoup d'agents ne peuvent se projeter puisqu'ils n'ont pas de réponses quant à leur devenir professionnel : cela a un impact réel en termes de stress.

**les « experts » nommés par la CGT, issus des personnels, insistent sur l'absence de réponses de l'administration quant à leur avenir professionnel.**

Cela entraîne l'impossibilité de s'organiser dans leurs vies personnelles.

Ils soulignent le flou total du projet qui empêche les agents de se projeter et génère une forte inquiétude.

Ils ont vraiment le sentiment qu'il n'y a aucun accompagnement des personnels dans ce projet de restructuration, et peu d'humanité dans le traitement de leur situation.

En réponse, le Directeur Régional (DR) souligne que la fermeture n'est pas encore actée.

Il estime que le travail auprès des agents a été fait et que les réponses aux questions ont été fournies : automaticité du reclassement à la résidence.

Tout est une question de chronologie, les garanties pour les agents dépendront de leurs « choix »... dans le respect des règles de mutation...

Nous soulignons alors la diversité des pratiques et règles de gestion entre les différentes administrations ; comment garantir avec certitude que les agents obtiendront satisfaction dans leurs « vœux »?!

**Nous soumettons au vote des organisations syndicales la délibération suivante, sollicitant l'intervention de l'inspection du travail :**

**Délibération sollicitant l'intervention de l'inspection du Travail  
dans le cadre de la procédure de consultation  
sur les fermetures du bureau et de la brigade d'Evreux**

Dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à la procédure de consultation du CHSCT 76 sur le projet important de fermetures du bureau et de la brigade d'Evreux, le CHSCT 76 a voté, lors de la séance du 4 novembre 2016, de recourir à un expert agréé en application de l'article 55 du décret 82-453.

Constatant que l'administration n'a pas apporté de réponses leur permettant de formuler un avis sur ces fermetures, les représentants du personnel ont voté la délibération suivante.

Les membres du CHSCT 76 souhaitent remplir au mieux leur mission en la circonstance. En effet, ils s'inquiètent en particulier des conséquences sur :

- les conditions de travail liées à la nouvelle organisation du travail
- les charges de travail notamment pour le service de Rouen-Port qui va récupérer les missions du bureau d'Evreux et pour la brigade de Rouen qui va récupérer les missions de la brigade d'Evreux
- la sécurité notamment routière, la santé et sur les aspects psychosociaux de cette réorganisation notamment avec un risque de passage à l'acte

Les informations données jusqu'à ce jour par la direction du CHSCT 76 sont parcellaires et très insuffisantes, notamment :

- une fiche de poste
- aucun projet d'organisation
- aucune évaluation de la charge de travail
- aucune évaluation des risques-psychosociaux et organisationnels
- aucune évaluation probante du risque routier
- aucun tableau de veille social
- aucune déclinaison pratique du dispositif général d'accompagnement social

Or, le CHSCT, pour remplir sa mission, doit pouvoir bénéficier d'une information autonome, précise et techniquement fiable.

Compte tenu des contours de ce projet, les membres du CHSCT 76 demande au président du CHSCT 76 de faire appel à un expert agréé par le ministère du travail pour les aider à comprendre les répercussions prévisibles de ces projets de fermetures sur l'organisation du travail, les conditions de travail et pour les aider à éventuellement formuler des propositions d'actions préventives ou même contre-projet.

La mission de l'expert aura pour objet :

- l'analyse détaillée des situations de travail afin d'établir un diagnostic partagé sur les conditions de travail à Evreux et l'incidence des fermetures sur le bureau de Rouen-Port et la brigade de Rouen
- les conséquences prévisibles de ces fermetures sur la santé, la sécurité et les conditions de travail avec une attention particulière aux risques psychosociaux
- l'information adaptée au CHSCT 76 sur les conséquences de ces fermetures
- la formulation de préconisations et l'aide du CHSCT 76 pour formuler des propositions de mesures de prévention adaptées, voire de projet alternatif
- toute initiative utile pour supprimer les risques identifiés et améliorer notablement et durablement les conditions de travail de tous les agents de ces services

Suite au refus de l'administration des douanes formalisée le 9 janvier 2017, les représentants du personnel,

- constatant l'existence d'un désaccord sérieux et persistant entre le comité et l'autorité administrative que l'ISST n'est pas parvenu à lever
- constatant que l'administration n'a pas produit les documents demandés ni répondu à leurs nombreuses questions posées le 4 novembre 2016
- constatant que l'avis de l'autorité médicale sur ces fermetures n'a pas été apporté au débat
- considérant que l'obligation d'évaluation des risques en amont des restructurations prévues à l'article L4121-3 et rappelée dans la circulaire du 18 mai 2011 n'est pas respectée
- considérant que l'évaluation des risques psychosociaux dans le cadre de l'accompagnement d'un changement important d'organisation telle que prévue par l'accord Fonction Publique du 22 octobre 2013 à laquelle se sont obligés les employeurs publics n'est pas respectée ;

Persévèrent dans leur intention de recourir à un expert agréé dont la mission a fait l'objet de la délibération du 4 novembre 2016 et sollicitent, conformément à l'article 5-5 du décret, l'intervention de l'inspection du travail compétente pour les services concernés (bureau et brigade d'Evreux)

Cette délibération est prise suivant la procédure prévue à l'article 72 du décret 82-453.

#### **résultat du vote :**

Force Ouvrière (FO) s'abstient sur le vote de la délibération concernant le bureau d'Evreux et se prononce pour la délibération concernant la brigade.

La CGT et solidaires votent pour la délibération concernant les deux services.

La délibération est donc adoptée.

#### **3-Présentation pour avis de la fermeture de la brigade des Douanes d'Évreux**

Le président demande l'avis des représentants des personnels sur la fermeture de la brigade : nous considérons ne pas pouvoir émettre un avis, comme indiqué dans la délibération votée ce jour.

L'unanimité des OS refuse d'émettre un avis, ce qui nous laisse la possibilité a posteriori de saisir le Tribunal Administratif.

Le président considère que l'avis a été donné.

#### **4-Présentation pour avis de la fermeture du bureau des Douanes d'Évreux**

Pour les mêmes raisons invoquées lors du précédent vote, la CGT et solidaires refusent d'émettre un avis.

Malgré nos recommandations, FO décide de donner un avis.

En émettant un avis, FO empêche tous recours jurisprudentiels auprès du Tribunal Administratif, l'avis du CHSCT étant réputé avoir été donné !!!

La CGT condamne fermement la position des représentants FO et s'interroge sur les motivations de ce vote incohérent !!!

## **5-Point d'étape de la situation du centre des finances publiques au Havre**

Lors de la rencontre du 05 01 2017 entre la direction régionale (DR) et les représentants de la direction générale (DG), nous avons pu obtenir les informations suivantes :

L'implantation provisoire du service recouvrement durera plusieurs mois (mai, juin)

Une enquête de police est en cours: seuls les agents volontaires pourront témoigner. Cette enquête doit déterminer s'il y a eu dysfonctionnement, négligence ou malveillance le 21 novembre 2016.

La DG a désigné l'expert indépendant, M Pierre Lafargues (docteur en chimie). Il doit analyser les documents (DTA et prélèvements) et se déplacer sur le Havre, vers le 24 janvier, pour auditionner les agents du recouvrement et les sociétés.

Il doit aussi exposer les éléments techniques du dossier aux autres collègues du CFP et rédiger le rapport qui déterminera s'il y a eu inhalation ou pas de poussières de fibres d'amiante. Ce rapport sera remis à la DG fin janvier début Février.

La CGT a demandé que des « fiches de présence sur un site amianté » soient délivrées à l'ensemble des agents du CFP du Havre, y compris les agents BERKANIS.

La DG attend les résultats du rapport pour prendre les décisions qui s'imposent aussi bien en matière de fiches de présence que de travaux (encapsulage, désamiantage).

De plus, aucun élément concernant le budget pour régler ce problème ne nous a été communiqué. « En termes de travaux immobilier, le budget concernant 3558 sites diminue tous les ans. Les priorités ne sont pas encore arrêtées ».

Conclusion : si la DG semble vouloir traiter en priorité le 4ème étage, nous craignons que les autres services ne soient pas prioritaires (lissage des travaux sur 2 ans ?!).

Lors de cette séance du chsct76, M MOREAU nous a confirmé qu'une expertise était en cours, que des tests supplémentaires et de nouvelles mesures avaient été demandés par l'expert, qui a prévu de se rendre sur site.

L'enquête de police en cours donnera la possibilité aux agents de s'exprimer, sur la base du volontariat.

En ce qui concerne le plan d'action, la méthode privilégiée reste le retrait ou l'encapsulage. Les décisions seront prises selon les recommandations de l'expert. L'ISST rappelle que le retrait reste une opération sans risque si le chantier est mené selon les normes et recommandations en vigueur (confinement).

Les travaux au recouvrement seront prioritaires : la fin des travaux est prévue au mieux fin avril, début juin 2017. La situation provisoire que connaît les agents va donc perdurer et nécessitera un travail sur le relogement des agents dans de meilleures conditions (matériel et bureaux).

Le Service de la Publicité Foncière fait également partie des priorités de la DR, qui « pense » déjà au relogement transitoire des agents pour la durée des travaux.

Suite à nos demandes lors du CHSCT du 16 12 2016, M MOREAU nous confirme que l'ensemble des Diagnostics Techniques Amiante (DTA) des sites domaniaux sont mis à jour et qu'un travail sur la signalétique amiante est en cours.

Il nous précise qu'une nouvelle mise à jour aura certainement lieu en 2017 puisque la précédente mise à jour de BUREAU VERITAS effectué en 2016 était manifestement erronée.

Une démarche en ce sens est engagée auprès de BUREAU VERITAS, dans le cadre du marché publique passé avec cette entreprise.

Pour les autres sites en location, une relance des propriétaires sera effectuée afin de rappeler les obligations en matière de « réglementation amiante ».

En l'état actuel des connaissances sur le dossier, la direction envisage de délivrer « l'attestation de présence sur site amianté » aux seuls agents du recouvrement du 4eme étage.

### **6-Suivi des avis et propositions du CHSCT**

Aucune mise à jour de ce document en 2016 !?

### **7-Point sur le budget 2016**

Il y a environ 128000€ d'Autorisations d'Engagement qui n'ont pas fait l'objet de Crédits de Paiement en 2016 : autrement dit, il reste 128000€ d'actions votées en CHSCT en attente de paiement ou de réalisation !?

### **8-Présentation pour avis du déménagement du bureau de Rouen-Port pour propositions d'éventuelles mesures correctives**

Avant d'émettre un avis sur quoi que ce soit, nous demandons une visite de site.  
Le président prend note.

### **9- Présentation pour avis de la fermeture de la Trésorerie d'Offranville**

Pourquoi demander l'avis du CHSCT alors que la restructuration a déjà eu lieu !?  
De plus, le document présenté brille par son absence d'analyse du « projet ».  
Encore une fois, l'articulation Comité Technique(CT)-CHSCT n'est pas respectée.

Refus de vote pour la CGT et solidaires.

vote contre de FO !?

### **10-point ajouté à la demande de la CGT sur le décès d un collègue douanier au Havre, sur son lieu de travail.**

Le collègue travaillant pour une direction spécialisée ne dépend pas du chsct76 : pas d'enquête obligatoire possible.

Nous demandons a minima un suivi psychologique pour les collègues se sentant touchés par cet événement.

Notre demande sera transmise à la DG.

## **11-Examen des registres Santé et Sécurité au Travail (RSST)**

Ayant reçu les documents concernant 2016 en dehors des délais de communication, nous souhaitons revoir les RSST lors de la prochaine séance du chsct76.

L'ISST souligne d'ailleurs la nécessité de voir les registres à chaque séance : une extraction avant chaque séance devrait être fournie aux membres du CHSCT.

Notons que les pratiques sont différentes entre les administrations en matière de RSST et qu'il serait préférable de trouver un outil harmonisé et applicable à l'ensemble des administrations.

Pour la DRFIP, nous demandons à pouvoir consigner nos remarques sur le document dématérialisé et que celui-ci soit disponible en réseau afin d'éviter les redites et saisines inutiles!!!

## **12-Analyse des exercices d'évacuation**

Dans le cadre de l'état d'urgence et suite aux recommandations de la dg, la DRFIP ne fait plus d'exercices d'évacuation !? 1 exercice en 2016 !!!

L'ISST rappelle l'importance des exercices pour évaluer le risque incendie : pertinence des signalétiques, matériels, organisation, etc...

Nous pensons également qu'il est dommageable de ne pas organiser d'exercices d'évacuation.

## **13-Analyse des fiches de signalement, accidents de service, et maladies professionnelles**

Comme d'habitude et comme indiqué dans notre déclaration liminaire, nous voyons les points pourtant obligatoires à chaque ordre du jour en fin de séance, ce qui ne laisse que peu de temps pour aborder sereinement une analyse...

Pourtant, au regard des fiches de signalement particulièrement nombreuses à la DRFIP, il y aurait matière à analyser les causes et conséquences de ces situations.

## **14 Questions diverses**

Un groupe de travail sur le budget est proposé le 02 02 2017.

Nous demandons au président de fixer un calendrier prévisionnel des CHSCT pour 2017 : ce dernier nous répond qu'il faut d'abord s'entendre sur la date de la prochaine séance !? Fixée au 07 03 2017.

**FIN DU CHSCT76.**